

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2002	151
TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2003	151
PLAN STRATÉGIQUE DU SECRETARIAT	151
SERVICES DU SECRÉTARIAT	152
RECRUTEMENT INTERNATIONAL	153
EXAMEN DU BUDGET DE 2003	153
RECOUVREMENT DES FRAIS	153
FONDS DE RÉSERVE.....	154
BUDGET DE 2004	154
Budget du Comité scientifique	155
Salaire des cadres	155
Dispositions relatives aux prochaines réunions	155
Déclaration journalière des captures et de l'effort de pêche	156
Autres dépenses possibles	156
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	156
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2005	156
FONDS SPÉCIAUX	157
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF	158
CLÔTURE DE LA RÉUNION	158
APPENDICE I : Ordre du jour	159
APPENDICE II : Examen du budget 2003, budget 2004 et prévisions budgétaires 2005	160

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

La Commission a renvoyé la question 3 (Questions financières et administratives) de son ordre du jour (CCAMLR-XXII/1, appendice A) au SCAF. L'ordre du jour du Comité est adopté (appendice I).

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2002

2. Le Comité note que seul un audit partiel a été réalisé sur les états financiers de 2002, ce qui n'a pas procuré le même degré d'assurance qu'un audit intégral. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-respect du Règlement financier ou des Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXII/3.**

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2003

3. Le Comité note que la Commission avait décidé en 1994 qu'un audit complet devait être effectué en moyenne tous les deux ans, et en 1995, au moins tous les trois ans. Il évoque l'avis qu'il a émis à l'intention de la Commission en 2002, à savoir qu'il sera nécessaire d'effectuer sur les états financiers de 2003 un audit complet du fait du système de comptabilité d'exercice adopté et du nouveau format budgétaire. **Il recommande à la Commission d'exiger un audit intégral des états financiers de 2003.**

PLAN STRATÉGIQUE DU SECRETARIAT

4. Le secrétaire exécutif présente son rapport (résumé dans le document CCAMLR-XXII/48). Le Comité constate que ce rapport représente un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif. Il exprime plus particulièrement sa satisfaction devant l'évolution du Plan stratégique du secrétariat et la mise en place d'une structure de gestion du personnel, entre autres la conception d'un système d'évaluation de la performance, un contrat standard du personnel et une politique de confidentialité. Ayant considéré toutes ces questions dans le détail, le Comité se félicite des diverses mesures prises par le secrétaire exécutif.

5. A l'égard de la révision des salaires du personnel des services généraux présenté par le secrétaire exécutif dans le document CCAMLR-XXII/46, le Comité **recommande à la Commission d'approuver les résultats de la révision des salaires et d'inclure les salaires révisés dans le budget de 2004.**

6. Enfin, the Comité prend note des références mentionnées dans le rapport du secrétaire exécutif à l'égard des documents de réunion présentés sur le traitement et la sécurité des

données de la CCAMLR (CCAMLR-XXII/13), les questions liées à l'IFF2, au COFI-25 et à la RCTA-XXVI (CCAMLR-XXII/14) ainsi que sur la participation au quatrième Congrès mondial sur la pêche (CCAMLR-XXII/BG/22).

SERVICES DU SECRÉTARIAT

7. Le Comité examine les règles proposées pour la soumission et la distribution des documents des réunions annuelles. Il estime qu'il est important que les documents d'informations générales soient disponibles pendant la réunion, au moment opportun. Les règles sont révisées pour veiller à ce que cela soit possible et le Comité **recommande à la Commission d'adopter les règles présentées dans le document CCAMLR-XXII/5 Rév. 1.**

8. Le SCAF se rallie à l'avis du secrétariat selon lequel il serait possible de mieux tirer parti des rapports annuels d'activités des Membres dans la zone de la Convention. Il **recommande à la Commission de charger le secrétariat de rédiger un document sur la question, en mentionnant les commentaires formulés par les Membres, en vue d'une discussion lors de CCAMLR-XXIII.**

9. Le Comité scientifique avise le Comité qu'un certain nombre d'Etats invités par la Commission à participer aux réunions annuelles en qualité d'observateur ont répondu que leur participation était entravée par un manque de ressources financières. Le SCAF estime que la présence de certains États en développement qui ne sont pas en mesure d'envoyer un représentant par manque de moyens financiers pourrait s'avérer utile et que les États membres pourraient envisager de les aider en ce sens. Attirant l'attention de la Commission sur la question, le Comité mentionne l'existence d'un fonds spécial dans le système des Nations Unies auquel il serait possible d'avoir recours à cet effet. **Il avise que la Commission pourrait vouloir étudier cette information dans l'intérêt d'une meilleure application de ses travaux.**

10. En examinant le projet de création d'un kit éducatif de la CCAMLR, le Comité estime que cette initiative constituerait un outil de valeur pour présenter, de manière équilibrée, tous les aspects des activités de la Commission et du Comité scientifique. Ce kit serait particulièrement important car il permettrait aux Membres et au secrétariat de répondre positivement aux demandes de renseignements adressées par le grand public (notamment des élèves et étudiants) et de faire connaître le travail positif réalisé par la CCAMLR en sa qualité d'organisation internationale. Le SCAF **recommande que la Commission approuve la proposition du secrétariat sur la création d'un kit éducatif sur le Web dans toutes les langues de la Commission et charge le secrétaire exécutif de rechercher des occasions de parrainage pour une version imprimée dans l'espoir que les résultats de ces deux projets seront examinés par la Commission lors de sa prochaine réunion.**

11. Le Comité **recommande à la Commission de charger le secrétariat d'établir des procédures par lesquelles les mots de passe donnant accès aux pages sécurisées de la Commission sur le site Web de la CCAMLR seraient communiqués directement non seulement aux contacts officiels de la Commission, mais également aux représentants autorisés des Etats Membres et aux chefs de délégation aux réunions.** Il souligne que, pour des raisons de sécurité, ce sont les Membres et non le secrétariat qui sont responsables de la dissémination des mots de passe.

RECRUTEMENT INTERNATIONAL

12. En réponse à la Commission qui exige le recrutement à chances égales dans tous les pays Membres des meilleurs candidats pour ses postes cadres (CCAMLR-XXI, paragraphe 3.18), le Comité **recommande à la Commission d'adopter, pour ce recrutement, des procédures transparentes telles que celles présentées dans CCAMLR-XXII/44.**

EXAMEN DU BUDGET DE 2003

13. Le SCAF prend note des changements apportés à la structure fonctionnelle du secrétariat en 2003 et de la révision proposée au format du budget pour refléter ce changement. Il **recommande à la Commission d'adopter le format de budget révisé tel qu'il est présenté à l'appendice II.**

14. Le Comité constate que le rapport du WG-FSA est beaucoup plus long cette année, augmentation imprévue, notamment sur le plan budgétaire. Par ailleurs, aucune disposition n'avait été prise dans le budget pour le soutien au Groupe mixte d'évaluation *ad hoc* (JAG) de la pêche IUU en 2003 du fait que sa convocation a été décidée une fois le budget de 2003 adopté. Le Comité note que les revenus de 2003 comportent la somme de A\$8 010, revenu non prévu dans le budget provenant d'un surplus de 2002, somme qui pourrait être utilisée pour couvrir les dépenses ci-dessus et ainsi éviter que les Membres aient à verser une contribution supplémentaire. Il **recommande à la Commission d'adopter le budget révisé de 2003, tel qu'il est présenté à l'appendice II, y compris cette augmentation des dépenses.**

RECOUVREMENT DES FRAIS

15. Suite à ses débats de l'année dernière (CCAMLR-XXI, annexe 4, paragraphe 25) et aux informations présentées par le secrétariat dans le document CCAMLR-XXII/50 sur les frais liés au traitement des notifications, le comité envisage la possibilité d'exiger un paiement pour le traitement des notifications de projets de pêcheries nouvelles et exploratoires **et recommande à la Commission d'envisager l'adoption d'un tel système, aux caractéristiques suivantes :**

Une notification se caractérise par une soumission unique par un Membre individuel à l'égard d'une année, d'un groupe d'espèces et d'une sous-zone/division.

Pour la soumission d'une demande relative à une pêcherie nouvelle ou exploratoire par une partie contractante, l'armement de pêche souhaitant mettre en œuvre la pêcherie serait tenu de verser une somme calculée selon la formule suivante :

- **une somme minimale;**

- **une garantie qui serait remboursée quand la Commission aurait approuvé la notification, le Membre concerné l'aurait autorisée et la pêcheerie aurait été mise en œuvre.**

Les notifications dont le paiement n'aurait pas été reçu par le secrétariat ne seraient pas examinées. Ce paiement devrait être adressé directement au secrétariat par un quelconque moyen applicable.

16. **Le Comité recommande de verser les sommes collectées dans le Fonds d'exploitation générale et tous les revenus des garanties confisquées, dans le Fonds de réserve.**

FONDS DE RÉSERVE

17. Le Comité note que les procédures établies par la Commission l'année dernière ont été suivies en ce qui concerne l'utilisation du Fonds de réserve pour couvrir la participation du Chargé de l'administration et des finances aux discussions sur l'établissement du secrétariat du Traité sur l'Antarctique. **Il recommande que la Commission approuve le paiement en 2003 de A\$4 500 en provenance du Fonds de réserve.**

18. Comme cela a été constaté l'année dernière, l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice a introduit un degré accru d'incertitude dans le processus budgétaire, tout particulièrement à l'égard de la désignation des revenus, lesquels sont désormais enregistrés lorsqu'ils sont acquis plutôt que l'année suivante, comme c'était le cas précédemment. Bien que la Commission et le Comité scientifique s'efforcent de contrôler le degré de variabilité dans les dépenses réelles, le Comité note que les ressources du secrétariat font toujours l'objet de demandes fréquentes et imprévues qui ne peuvent toutes être absorbées dans les frais d'exploitation ordinaires. En conséquence de cette situation qui perdure et de l'expérience acquise avant l'établissement du Fonds de réserve, le Comité estime qu'il serait approprié de fixer le solde du Fonds à A\$110 000.

19. Le Comité prend note de l'avis du secrétaire exécutif selon lequel, lorsqu'il est décidé d'organiser des réunions d'intersession *ad hoc*, tout manque de clarté dans les attributions peut occasionner des inefficacités considérables, notamment dans le soutien attendu du secrétariat. **Le SCAF recommande à la Commission d'exiger que ces réunions soient clairement définies et au responsable de documenter au préalable le mandat et les besoins de la réunion, en consultant le secrétaire exécutif sur, au minimum, la gestion des documents de réunion, les déplacements et l'hébergement nécessaires, les frais de location (salles de réunion et équipement), le soutien administratif et le soutien procuré par le secrétariat, la participation, la gestion du rapport et les besoins en traduction à l'égard de ce rapport.**

BUDGET DE 2004

20. **Le Comité recommande à la Commission de confirmer à nouveau qu'elle maintient pour principe son objectif de croissance réelle nulle.**

Budget du Comité scientifique

21. Le président du Comité scientifique, en présentant le budget de son Comité, souligne que l'augmentation du travail de celui-ci et de ses groupes de travail a provoqué une hausse des exigences budgétaires. Il s'agit, entre autres, de A\$20 000 pour les travaux d'intersession fondés sur des documents rédigés par le WG-FSA pour 2004, lesquels permettraient au Comité scientifique de contrôler ces coûts dans les années à venir.

22. Le SCAF prend note de l'augmentation de 21% du budget de 2004 du Comité scientifique, par rapport à 2003, mais il reconnaît qu'il est important de financer au mieux les travaux de ce comité qui sont fondamentaux dans le processus de prise de décision par la Commission. Tout en rappelant son objectif de croissance réelle nulle, le SCAF **recommande à la Commission d'accepter cette augmentation et d'intégrer le budget du Comité scientifique, A\$214 600 selon les chiffres présentés, dans le budget de 2004 de la Commission.**

Salaire des cadres

23. Aucun Membre n'ayant offert de faire participer des experts à la révision de la structure des salaires des cadres, le SCAF **recommande à la Commission de poursuivre la révision des salaires des cadres et de prendre la structure des salaires du tout récent secrétariat de la RTCA comme point de référence.**

Dispositions relatives aux prochaines réunions

24. L'Australie, en sa qualité de gouvernement hôte, fait un compte rendu des consultations en cours sur l'évaluation des propositions de déménagement du secrétariat dans un bâtiment qui disposerait de ses propres salles de réunion. Alors qu'il n'est possible de prévoir ni la fin ni l'aboutissement de ces discussions, l'Australie confirme que cette question reçoit la plus grande attention.

25. Le Comité accepte l'avis du secrétaire exécutif selon lequel cet exercice est mené avec bonne volonté et transparence par toutes les parties en jeu, bien que des délais répétés soient à déplorer. Le SCAF prend note de la nécessité continue et urgente pour les délégués et autres représentants assistant à la réunion annuelle de la Commission de disposer de conditions de travail adéquates pendant la longue période de la réunion. Le SCAF **recommande à la Commission d'exprimer son inquiétude face aux conditions d'incertitude entourant l'identification d'un lieu de réunion souhaitable. Il lui recommande également d'inviter le secrétariat et l'Australie à s'attacher à résoudre cette question au plus tôt pour permettre à la réunion annuelle de se dérouler dans un autre lieu l'année prochaine.**

26. Dans l'attente de la clôture des négociations auxquelles il est fait référence plus haut, le secrétariat devrait faire une réservation provisoire à Wrest Point pour CCAMLR-XXIII.

Déclaration journalière des captures et de l'effort de pêche

27. Le SCAF note qu'une expérience de déclaration journalière de capture et d'effort de pêche dans la sous-zone 88.1, si la Commission l'approuvait, entraînerait une dépense supplémentaire de A\$30 000.

Autres dépenses possibles

28. Le Comité identifie trois domaines dans lesquels des dépenses supplémentaires pourraient survenir pour 2004, dont les exigences et l'ampleur ne seront pas déterminées tant que la Commission n'en aura pas discuté. Il s'agit de la participation du secrétaire exécutif à un symposium de la CCAMLR, de la participation de la CCAMLR au partenariat FIGIS-FIRMS et du déménagement des bureaux du secrétariat. Sous réserve de ce qui précède, le Comité **recommande à la Commission d'adopter le budget de 2004 tel qu'il est présenté à l'appendice II.**

29. Il est noté que l'augmentation des activités de la Commission et du Comité scientifique en 2004 pourrait être absorbée dans la limite de croissance réelle nulle par la seule inclusion des économies générées par la mise en œuvre d'une politique de recouvrement des coûts relatifs aux notifications de pêcheries nouvelles et exploratoires. Le Comité **recommande à la Commission de continuer à explorer les possibilités de réduction des dépenses. Les Membres et le secrétariat devraient notamment chercher comment il serait possible de raccourcir les rapports et les documents de réunion produits et distribués ou d'en réduire le nombre.**

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

30. L'Argentine, la République de Corée, l'Espagne, le Japon et l'Uruguay avisent le Comité que des difficultés de procédure les empêcheront de se conformer à la date du 1^{er} mars pour le versement de leur contribution de 2004. Le SCAF **recommande que seuls ces Membres se voient accorder un délai en vertu de la Règle 5.6 du Règlement financier** et prend note de l'avis des autres Membres selon lequel les Membres concernés devraient continuer à s'efforcer de résoudre ces difficultés de procédure dans les années qui viennent. Le Comité note qu'il continuera à envisager la possibilité de facturer des intérêts de retard ou de prendre d'autres mesures qui encourageraient le prompt versement des contributions.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2005

31. Le président du Comité scientifique avise le SCAF que trois autres dépenses possibles pourraient s'inscrire au budget de 2005, en sus de celles présentées dans CCAMLR-XXII/4. Il s'agit de A\$5 000 pour le Réseau Otolithes (prévu pour 2004 puis reporté), A\$16 000 pour les experts invités au WG-EMM et A\$20 000 pour la révision du *Manuel de l'observateur scientifique*. Ces sommes étant incluses, le Comité **recommande à la Commission de prendre note des prévisions budgétaires pour 2005.**

32. Le SCAF réitère l'avis selon lequel la Commission devrait exiger que l'on continue à s'efforcer de maintenir une croissance réelle nulle.

FONDS SPÉCIAUX

33. Le Comité note que l'année dernière, la Commission a approuvé le versement de A\$89 000 du Fonds du SDC pour couvrir la mise en place d'un SDC électronique (E-SDC). Bien que le séminaire de formation envisagé n'ait pas eu lieu, il a fallu appliquer une partie de la dépense qui y était allouée à la documentation du logiciel du E-SDC. Le Comité reconnaît que cette utilisation était appropriée et, avec l'accord du comité chargé de l'examen du Fonds du SDC, il **recommande à la Commission d'approuver la dépense réelle de A\$73 400 à partir du Fonds du SDC en 2003.**

34. Le président du SCIC avise que son Comité recommande à la Commission d'étendre le projet pilote de E-SDC en 2004. Avec l'accord du comité chargé de l'examen du Fonds du SDC, le SCAF **recommande de sortir A\$54 000 du Fonds du SDC pour couvrir le solde des frais d'établissement et de maintenance des systèmes du E-SDC au secrétariat pour les trois années à venir.** Le comité note que l'utilisation du Fonds du SDC est réservée à des projets spécifiques et prévoit que les dépenses qu'occasionnera le E-SDC à l'avenir seront couvertes par le Fonds général.

35. Le président du SCIC avise que son Comité n'est pas en mesure d'aviser la Commission quant à l'à-propos de l'établissement d'un Système centralisé de surveillance des navires établi par la CCAMLR (C-VMS). Le SCAF **recommande à la Commission, s'il est décidé d'établir ce C-VMS, de faire couvrir les frais de fonctionnement de la première année (estimés au total à A\$182 500) par la totalité des sommes disponibles dans les deux fonds des Etats-Unis : le Fonds spécial du VMS et le Fonds spécial sur le respect de la réglementation, et de faire couvrir le solde de A\$39 900 par le Fonds du SDC avec l'accord du comité chargé de l'examen de ce fonds.** Le comité chargé du Fonds du SDC indique qu'il a évalué la proposition telle qu'elle est présentée dans CCAMLR-XXII/54 et BG/34 et que si des modifications importantes y sont apportées, il devra porter un nouveau jugement.

36. Le Comité note qu'en dépit du fait que les deux premiers fonds seraient épuisés, ils ne cesseraient pas d'exister.

37. Le Comité note que les coûts récurrents d'un C-VMS seraient couverts par le Fonds d'exploitation générale et qu'ils seraient directement liés à la pêche. A cette fin, il **recommande, dans le cas de l'établissement d'un C-VMS, que la formule de contribution qu'adoptera la Commission l'année prochaine tienne compte de ce qui précède en examinant la quote-part des Membres menant des activités de pêche.**

38. Le Comité note que la garde des fonds de la RCTA, pendant le processus d'établissement du secrétariat de la RCTA, ne devrait pas avoir de répercussions budgétaires pour la CCAMLR et **recommande que la Commission accepte que le secrétariat reçoive et ait la garde temporaire des contributions volontaires de la RCTA, comme l'a demandé cette dernière.**

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU SCAF

39. Le Comité nomme l'Allemagne à la présidence du SCAF et l'Afrique du Sud à la vice-présidence, de la fin de la réunion de 2003 à la fin de la réunion de 2005.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

40. Le Comité adresse des remerciements chaleureux à M. Hermann Pott (Allemagne) qui a si bien su présider la réunion après avoir été prévenu particulièrement tard du rôle qui lui revenait.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 27 au 31 octobre 2003)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2002
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2003
4. Plan stratégique du secrétariat
5. Services du secrétariat
6. Recrutement international
7. Examen du budget de 2003
8. Recouvrement des frais
9. Fonds de réserve
10. Budget de 2004
 - i) Salaires des cadres
 - ii) Examen des dispositions relatives aux prochaines réunions
 - iii) Proposition de VMS centralisé
 - iv) Budget du Comité scientifique
 - v) Avis rendu par le SCIC
11. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Mise en œuvre de la formule de contribution
12. Prévisions budgétaires pour 2005
13. Fonds du SDC
14. Autres questions renvoyées par la Commission
15. Élection du président et du vice-président du SCAF
16. Adoption du rapport.

EXAMEN DU BUDGET 2003, BUDGET 2004 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2005
(tous les montants sont en dollars australiens)

Budget de 2003				Budget provisoire 2004	Prévisions 2005
Adopté en 2002	Révisé	Variance			
REVENUS					
			Contributions annuelles des Membres	2 508 600	2 604 100
2 435 000	2 435 000	0	Contribution des nouveaux Membres	0	0
0	0	0	Du (vers) fonds spéciaux	(8 100)	0
(8 100)	(8 100)		Intérêts	43 400	44 700
44 700	44 700	0	Imposition du personnel	410 500	420 300
386 100	386 100	0	Excédent de l'année précédente	0	0
0	8 010	8 010			
<u>2 857 700</u>	<u>2 865 710</u>	<u>8 010</u>		<u>2 954 400</u>	<u>3 069 100</u>
DÉPENSES					
494 900	494 900	0	Gestion des données	505 600	520 800
495 700	495 700	0	Respect de la réglementation	505 500	527 200
911 900	642 610	(269 290)	Communications	650 200	669 700
0	277 300	277 300	Services information	289 000	314 600
244 000	244 000	0	Technologie de l'information	255 400	259 000
711 200	711 200	0	Administration	748 700	777 800
<u>2 857 700</u>	<u>2 865 710</u>	<u>8 010</u>		<u>2 954 400</u>	<u>3 069 100</u>
Dépenses par sous-poste (Type de dépenses)					
2 060 300	2 068 310	8 010	Salaires et primes	2 127 200	2 190 400
136 500	136 500	0	Crédit bail de l'équipement	143 100	147 400
45 400	45 400	0	Assurance et maintenance	46 800	48 200
31 600	31 600	0	Formation	32 500	33 500
242 900	242 900	0	Salles et équipement de réunion	248 500	256 000
133 300	133 300	0	Déplacements	130 800	158 800
60 000	60 000	0	Impression et photocopie	54 000	69 200
86 900	86 900	0	Communication	86 600	89 200
60 800	60 800	0	Divers	84 900	76 400
<u>2 857 700</u>	<u>2 865 710</u>	<u>8 010</u>		<u>2 954 400</u>	<u>3 069 100</u>